

QUE monsieur Marc Sirois, directeur général de la politique budgétaire au ministère des Finances, cadre classe 1, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce ministère à compter du 4 juillet 2016;

QU'à ce titre, monsieur Marc Sirois reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10 % de son traitement;

QUE durant cet intérim, monsieur Marc Sirois soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007;

QUE durant cet intérim, monsieur Marc Sirois soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65088

Gouvernement du Québec

### **Décret 506-2016, 15 juin 2016**

CONCERNANT la nomination de monsieur Patrick Dubé comme sous-ministre par intérim du ministère du Tourisme

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Patrick Dubé, sous-ministre adjoint au développement de l'industrie touristique, à l'hébergement et aux projets majeurs au ministère du Tourisme, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre par intérim de ce ministère à compter du 20 juin 2016;

QU'à ce titre, monsieur Patrick Dubé reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10 % de son traitement;

QUE durant cet intérim, monsieur Patrick Dubé soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions

sur la base d'un montant mensuel de 400 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65089

Gouvernement du Québec

### **Décret 507-2016, 15 juin 2016**

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Benoit Boivin comme secrétaire associé du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Benoit Boivin, secrétaire associé auprès du dirigeant principal de l'information au secrétariat du Conseil du trésor, soit engagé à contrat pour agir à titre de secrétaire associé du Conseil du trésor, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

### **Contrat d'engagement de monsieur Benoit Boivin comme secrétaire associé du Conseil du trésor**

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

#### **I. OBJET**

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Benoit Boivin, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire associé du Conseil du trésor.

Sous l'autorité du secrétaire du Conseil du Trésor et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le secrétaire.

Monsieur Boivin exerce ses fonctions au bureau du secrétariat à Québec.